



APPEL A CANDIDATURES **pour une résidence artistique de territoire**

entre les départements de l'Isère et de la Savoie
Chartreuse, Guiers, Dauphiné

De janvier 2026 à juillet 2027

« CULTURE EN PARTAGE »

PRÉAMBULE

En 2024, les communes des Abrets-en-Dauphiné, du Pont-de-Beauvoisin (Isère et Savoie), de Saint Laurent-du-Pont et de Val-de-Virieu ont décidé de s'associer pour interroger collectivement les contraintes qui pèsent sur la culture en milieu rural et envisager la manière de transformer leur territoire en un espace propice à la création artistique.

Après plusieurs mois d'interconnaissance entre élus et d'échanges avec les acteurs culturels locaux, les communes sont parvenues à un premier diagnostic de territoire, qui croise un répertoire des infrastructures existantes et compare les différentes politiques culturelles à l'œuvre ainsi que les moyens humains et budgétaires associés. Forts de ces constats, les 5 communes (comptant entre 2000 et 8000 habitants chacune) souhaitent faire du bassin de vie où elles se trouvent, situé entre Chartreuse, Guiers et Dauphiné, une terre d'échanges et d'interconnexion pour ses habitants grâce au regard d'artistes contemporains. Le présent appel à candidatures pour **deux résidences artistiques** s'inscrit dans ce cadre.

Cet appel à proposition est soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes au titre d'une expérimentation du comité régional des professionnels du spectacle (COREPS) en faveur de la présence et de l'emploi artistique en milieu rural.

*Projet soutenu par
la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes :*





1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

Caractéristiques géographiques, économiques et démographiques

Situé à une heure des métropoles de Grenoble, Lyon et Genève, ce bassin de vie rural est constitué des paysages de pré-alpes et doté de plusieurs espaces naturels protégés (dont le Parc naturel régional de Chartreuse) ainsi que d'espaces de baignades et de loisirs (3 lacs et des rivières) permettant des activités de pleine nature. Riche par la diversité de ses paysages, à la jonction de 3 intercommunalités et à la frontière des départements de la Savoie et de l'Isère, ces communes s'inscrivent dans un contexte historique et patrimoniale ancien, rattaché au Dauphiné et au Royaume de Piémont-Sardaigne. Il s'agit de terres préservées et entretenues grâce à la présence d'une économie agricole importante (coopératives laitières) qu'incarnent les commerçants, artisans, producteurs locaux. Les marchés de producteurs participent de l'attractivité locale en proposant tout type de commerces et de services à proximité.

En dépit d'une faible densité de population, le bassin de vie possède des centres bourgs vivants et une zone d'activité économique centrale grâce notamment à des infrastructures routières et autoroutières stratégiquement réparties. Une partie de la population bénéficie d'emplois à une échelle locale grâce à une industrie source d'emploi (Hermès, Pasquier, Jambon d'Aoste, Chromology, Blanchon, Multibase, Chartreuse diffusion, Paturle Aciers), quand le reste de la population travaille dans les agglomérations limitrophes (Chambéry, Bourgoin-Jallieu, Voiron). Grâce à ses ressources économiques, sociales et environnementales, ce bassin de vie, quoique vieillissant, attire depuis quelques années de nouvelles familles qui s'installent en raison notamment d'un immobilier accessible. Ce renouvellement dans la population accentue les écarts sociologiques, même si les communes comptent globalement des habitants avec des ressources financières inférieures à la moyenne départementale. Chacune des communes portent des centres communaux d'action sociales (CCAS) dynamiques. L'implication des habitants dans la vie associative est variable du fait des trajets pendulaires quotidiens.

L'éloignement des structures culturelles constitue également un frein au développement d'une vie locale partagée. Plusieurs événements culturels locaux et festivals existent pour autant sur le territoire et sont des occasions ponctuelles de favoriser la rencontre entre les habitants. Enfin, 3 Micro-Folies sont présentes sur ce bassin de vie, à Val-de-Virieu (fixe), dans le tiers-lieu AGORA Guiers (fixe et itinérante avec la Micro-Folie « Chartreuse-Dauphiné ») et à Entre-Deux-Guiers (fixe).

Ambition culturelle et enjeux artistiques

La volonté d'accueillir des artistes en résidence sur ce bassin de vie vise notamment à favoriser un accompagnement des professionnels dans différents segments de leur activité,



à renforcer le lien social entre les habitants mais aussi à créer des ponts entre les dynamiques et forces du territoire (espaces environnementaux protégés, pôles économiques et social). Dans ce cadre, au travers des deux résidences artistiques, les élus des communes du territoire souhaitent :

- a. Montrer que les territoires ruraux peuvent être en soutien à la création artistique ;
- b. Renforcer une compréhension partagée avec les habitants des enjeux et des modalités d'action du monde artistique et culturel ;
- c. Favoriser l'accès et la participation de tous à la culture ;
- d. Montrer le caractère fédérateur de la culture en faveur de la cohésion de nos sociétés ;
- e. Croiser des publics et des domaines d'activités variés (économie locale, tourisme, espace de solidarité, monde de l'éducation) ;
- f. Consolider les liens de coopération entre acteurs locaux.

2. LES RÉSIDENCES ARTISTIQUES

Deux compagnies artistiques seront sélectionnées grâce à cet appel à candidatures avec pour objectif de croiser les domaines artistiques et les personnes associées.

Types de résidence

Les 2 résidences artistiques ont vocation à soutenir le projet artistique, le développement et la visibilité régionale des compagnies ou artistes sélectionnés.

Elle s'appuiera sur des temps de :

- **Création artistique** de nouvelles œuvres, imaginées et travaillées sur le territoire. Ces créations professionnelles seront conçues avec l'ambition de rayonner plus largement à l'échelle régionale ou nationale. La résidence permettra aux habitants d'avoir une visibilité sur le processus de création en cours. Certaines créations peuvent être participatives en lien avec des habitants et des artistes amateurs aux côtés des professionnels. Elles peuvent également associer des artistes professionnels du territoire ;
- **Médiation et d'action culturelle**, permettant de susciter la rencontre, favoriser la pratique dans le cadre de projets en concertation et en co-constructions avec les acteurs socio-éducatifs du territoire. Ces derniers font l'objet d'un diagnostic territorial et pourront être autant de points d'appui pour approfondir et développer les propositions artistiques menées dans le cadre des temps de création.

Une attention particulière sera apportée à un juste équilibre entre les temps de création artistique (50%) et ceux dévolus à la médiation et à l'action culturelle (50%).

Un volet diffusion aura également vocation à être présenté dans les projets de candidature. Cet aspect devra toutefois faire l'objet de co-financements, en s'appuyant notamment sur les



différentes dynamiques locales et festivals existants : Miniature, Pont des Femmes, Pont qui Bouge, Les Arts'Brésiens ou encore Village en fête.

Disciplines artistiques recherchées

Les résidences artistiques ciblent des compagnies ou des artistes implantés à l'échelle du territoire régional. Elles sont ouvertes à tous les domaines du spectacle vivant, notamment la musique, le théâtre, la danse, le cirque, les arts de la rue, les arts de la marionnette et les arts du récit.

Les artistes ou compagnies témoignant d'une approche pluridisciplinaire seront privilégiés. L'une des deux projets retenus ciblera plus spécifiquement la création à destination de l'enfance et de la jeunesse.

Thématique

« Frontières au cœur »

Dans un territoire traversé par des délimitations de toutes sortes (administratives, historiques, sociologiques, naturelles...), comment penser la frontière et l'imaginaire qu'elle suscite comme un motif dynamique de rencontre, d'innovation et de création : un espace de liens et de partage pour les habitants.

Périmètre des résidences

Chacune des deux résidences se déclinera sur **les 5 communes partenaires**, avec une attention particulière apportée à une présence artistique équilibrée sur chacune d'elles. Des ressources artistiques, socioculturelles, éducatives et économiques existent sur ce territoire. Elles pourront constituer des relais de proximité pour penser le rayonnement territorial des résidences artistiques et feront l'objet de mises en relation dédiées en fonction des équipes artistiques retenues.

Personnes concernées

Tous les habitants sont concernés par les résidences artistiques, à tout âge de la vie. Néanmoins, une attention particulière devra être portée aux jeunes et aux personnes éloignées des actions culturelles, dont les personnes en situation de handicap et/ou de précarité sociale, les personnes âgées, isolées, hospitalisées ou en institution.

En fonction des propositions de l'équipe artistique, certains profils d'habitants pourront être prioritairement concernés par les actions menées.

La mixité des personnes est au cœur du projet, avec l'objectif de créer des liens sur différents niveaux : territoriaux, intergénérationnels et entre les différents partenaires du projet.



Durée de la résidence

Période : De janvier 2026 à juillet 2027 (soit 18 mois)

Un premier temps d'immersion sur le territoire, avec les artistes, permettra de lancer les résidences à compter de janvier 2026. Une attention particulière sera apportée par les candidats aux temps de présence effective sur le territoire. Outre les projets d'action culturelle qui seront envisagés avec les partenaires du territoire, des temps de clôture ou de sortie de résidence permettront de valoriser la création artistique réalisée.

3. CONDITIONS FINANCIERES & MATÉRIELLES

Financements / apport des partenaires

Le budget maximum attribué pour chaque résidence est de 25 000 € TTC.

Ces dotations ont vocation à soutenir l'emploi artistique sur les volets création et médiation / action culturelle. Une participation supplémentaire des communes pourra s'ajouter sous forme de coproduction en nature (mise à disposition de salle, hébergement, restauration).

D'autres financements en lien notamment aux actions culturelles pourront être sollicités via des dispositifs tels que le pass Culture, les appels à projets régionaux (notamment « Arts et culture » pour les lycées, « Culture en territoire », « Culture & Santé ») ou départementaux (« Isère collégiens », « Culture et lien social » en Isère, « Artistes au collège » en Savoie) si les projets transversaux permettent de travailler avec les personnes concernées par ces dispositifs locaux.

La dotation budgétaire sera versée aux artistes ou compagnies par le coordinateur territorial, l'association Cogito Ergo Sum. Les modalités de règlement seront formalisées dans une convention de partenariat établie avec l'équipe artistique, en lien avec les membres du comité de pilotage.

Hospitalité territoriale

Les élus impliqués dans cette expérimentation territoriale, parties-prenantes de l'appel à candidatures « Culture en partage », s'engagent à être relais et ressources dans la mise en relation des équipes artistiques choisies avec les acteurs locaux.

Les élus partenaires de ce projet, avec le soutien de Cogito Ergo Sum, ont réalisé des cahiers techniques permettant de lister les différentes infrastructures communales existantes. Ceux-



ci seront transmis aux équipes artistiques intéressées, afin de leur présenter les différents lieux au sein desquels ils pourront s'installer pour leurs périodes de création artistique.

Par ailleurs, le comité de pilotage travaille à des solutions d'accueil en matière d'hébergement afin que les équipes artistiques puissent être accueillies comme il se doit, humainement parlant et dans des conditions économiques qui impactent le moins possible les budgets associés.

Coordination

La coordination est assurée par **l'association Cogito Ergo Sum**. Elle assure le suivi des résidences (mise en relation avec les acteurs du territoire, points d'étape et lien avec le comité de pilotage notamment)

Créée en 2018, l'association Cogito Ergo Sum a pour vocation de développer des actions culturelles à destination du plus grand nombre, pour répondre à la question de l'accès à la culture pour tous et des droits culturels.

Cette association est installée au sein du tiers-lieu AGORA Guiers, labélisé par l'État « Fabrique de territoire ».

Gouvernance

Une convention de partenariat sera établie dès le lancement de la résidence entre chacune des 2 équipes artistiques et les partenaires publics. Un comité de pilotage assurera le suivi des 2 résidences. Il sera composé :

- de la compagnie en résidence ;
- des élus des communes partenaires des résidences ;
- de représentants de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de représentants du COREPS (sous réserve) ;
- de la coordination territoriale par l'association Cogito Ergo Sum.

Ce comité de pilotage sera formellement réuni par la coordination territoriale. Le projet donnera lieu à une **co-construction fine entre l'équipe artistique et le comité de pilotage territorial**, visant une adéquation entre les objectifs, les souhaits du territoire, l'univers et le projet artistique des candidats retenus.

À l'issue du projet, un bilan qualitatif et quantitatif sera élaboré conjointement entre l'équipe artistique et les partenaires participant au projet pour le comité de pilotage.

4. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

Calendrier

Mi-octobre 2025	<i>Lancement de l'appel à candidatures</i>
19 novembre 2025	<i>Date limite de retour des candidatures</i>
Début décembre 2025	<i>Jury de sélection / entretien des compagnies</i>
Courant décembre 2025	<i>Choix final et communication aux artistes</i>
Janvier 2026	<i>Définition de l'organisation concrète des résidences et période d'immersion territoriale pour les artistes.</i>

Critères de sélection

- Intérêt, singularité et qualité du propos artistique à partir duquel le projet se déploie ;
- Pertinence du projet par rapport aux besoins énoncés (itinérance, pluridisciplinarité, jeune public, etc.)
- Compréhension des enjeux et caractéristiques du territoire ;
- Equipe artistique professionnelle, justifiant de créations à son répertoire et disposant d'une expérience en matière d'action culturelle ou d'éducation artistique et culturelle, pour tous types de publics y compris les plus éloignés de l'offre culturelle ;
- Structuration de l'équipe artistique, en capacité financière et humaine d'assurer une coordination du projet et une coopération avec les différents acteurs du territoire ;
- Cohérence du budget prévisionnel présenté et capacité à mobiliser des co-financements ;
- Capacité à prévoir des modalités de valorisation ou des traces de la résidence (photos, vidéos, publications, podcasts, expositions...) qui témoigneront de l'expérience partagée.

Dossiers de candidatures

Le dossier de candidature sera composé des documents suivants :

- Présentation de l'équipe (artistique, technique, administration/communication), en précisant notamment les parcours, le répertoire, les expériences significatives, les réseaux de diffusion et les partenaires financiers (3 ou 5 pages maximum) ;
- Présentation synthétique du projet artistique et des actions envisagées (5 pages maximum) ;
- Calendrier prévisionnel de la résidence ;
- Budget prévisionnel détaillé sur les 18 mois (le temps et le coût de la coordination générale, les coûts horaires d'intervention et le budget dédié à l'action culturelle, les frais de déplacement et d'hébergement).



Le dossier de candidature doit correspondre à une présentation synthétique. Les détails du projet (actions précises, partenariats locaux, modalités diverses, etc.), le budget définitif et le calendrier final seront coconstruits et définis en lien avec le comité de pilotage « Culture en partage », une fois l'équipe artistique retenue.

Le dossier de candidature doit être adressé par voie électronique à :

Association Cogito Ergo Sum
culture.agoraguiers@gmail.com
au plus tard le **19 novembre 2025**

Contact et informations

Stéphanie Court-Fortune
direction.agoraguiers@gmail.com
06 22 45 41 37